



Options pour une réforme de l'Organisation mondiale du commerce : la gouvernance prend le devant de la scène

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'apprête à tenir sa quatorzième Conférence ministérielle (CM14) en mars 2026, ce qui renforce l'élan de la réforme institutionnelle. La réforme de la gouvernance, considérée par la plupart des membres comme le point de départ d'une transformation plus vaste, est au cœur de ce nouvel élan.

L'ambassadeur de la Norvège et facilitateur désigné, M. Petter Ølberg, a constaté, lors de sa deuxième série de consultations, un consensus croissant selon lequel la priorité absolue doit être accordée à la mise à jour des processus décisionnels et de négociation de l'OMC. Désignée comme « thème 1 » du processus de réforme, la gouvernance est considérée comme une passerelle vers l'avancement de questions relatives au développement (thème 2) et aux nouveaux défis mondiaux (thème 3).

Le consensus examiné à la loupe

Bien que les membres aient largement réaffirmé leur appui au principe du consensus (longtemps considéré comme la pierre angulaire de la légitimité et de l'inclusivité de l'OMC), bon nombre d'entre eux ont exprimé leur frustration quant à la façon dont ce principe a été mis en œuvre. Plusieurs délégués ont souligné que le consensus n'implique pas l'unanimité, et que son utilisation abusive par un petit nombre de membres (comme l'Inde et l'Afrique du Sud) a conduit à la paralysie institutionnelle.

Les appels se multiplient pour une approche plus pragmatique et axée sur les résultats. Citant l'article IX de l'Accord de Marrakech qui, dans des cas exceptionnels, permet de trancher une question par vote, des membres ont proposé de définir des critères clairs et stricts quant aux situations où la mise aux voix pourrait être envisagée.

« Bien que le consensus devrait demeurer la solution par défaut, certains ont proposé l'élaboration de critères, à appliquer avec soin et parcimonie, pour définir les circonstances exceptionnelles dans lesquelles la mise aux voix pourrait être envisagée », a expliqué l'ambassadeur Ølberg. « Ainsi, l'OMC resterait à l'abri de l'inertie systémique, sans que l'esprit du consensus soit compromis », a-t-il ajouté.

Accords plurilatéraux : solution souple ou risque de fragmentation?

Un autre mécanisme de réforme porte sur le rôle des accords plurilatéraux. Selon de nombreux membres, il s'agit d'une solution pragmatique pour faire avancer les négociations sur des questions clés où le consensus de tous les 166 membres de l'OMC demeure difficile à atteindre.

Pourvu qu'ils demeurent transparents, non discriminatoires et ouverts à tous les membres, les accords plurilatéraux sont considérés comme des tremplins vers des solutions multilatérales plus vastes. Néanmoins, certaines délégations ont exprimé des préoccupations au sujet de la possible fragmentation du système et du risque de marginaliser les membres plus petits ou moins influents.

En réponse, plusieurs membres ont proposé des cadres « d'adhésion ou de retrait », qui permettraient de préserver l'inclusivité tout en prévoyant des niveaux de participation différenciés. D'autres propositions se sont concentrées sur la protection contre les vetos fondés uniquement sur la non-participation, dans le respect de la cohérence juridique des accords plurilatéraux au sein du système multilatéral.

En vue de la CM14

Compte tenu des tensions géopolitiques qui pèsent sur le système commercial multilatéral, on s'attend à ce que la CM14 se démarque des conférences précédentes, tant dans sa forme que dans son contenu. Les délégués ont été invités à réfléchir à la structure et à l'ambition de la CM14, et à commencer à jeter les bases d'une feuille de route pour la réforme à l'issue de la Conférence ministérielle.

Agriculture : les progrès stagnent, mais le dialogue s'approfondit

Les négociations sur l'agriculture sont toujours dans l'impasse à cause de divisions historiques. L'ambassadeur du Pakistan, M. Hussain, président du Comité de l'agriculture, session extraordinaire (CASE), a avoué qu'il n'y avait guère lieu d'être optimiste. Il a évoqué le manque d'indices de percées imminentes pour ce qui est de piliers fondamentaux, comme l'accès aux marchés et le soutien interne.

Des travaux techniques préparatoires sont actuellement effectués en prévision de la prochaine séance officielle du CASE, qui se tiendra au cours de la semaine du 22 septembre. À la demande du Brésil, le Secrétariat de l'OMC présentera des exposés sur l'histoire des négociations sur l'accès aux marchés, et sur la façon dont les accords commerciaux régionaux se sont attaqués à la question de l'accès aux marchés agricoles.

La présentation conjointe tant attendue du Groupe de Cairns et du Groupe africain sur le soutien interne n'a pas encore été déposée, bien que les deux coalitions poursuivent leur travail conceptuel informel « sous toutes réserves ».

L'ambassadeur Hussain espère que d'autres contributions ou présentations seront faites en septembre afin d'organiser des séances thématiques et de mobilisation de nature technique.

En regardant vers l'avenir, l'ambassadeur Hussain a exposé un éventail de résultats possibles susceptibles d'influencer les discussions sur l'agriculture lors de la CM14.14. Il s'agit notamment de diffuser une déclaration politique générale réaffirmant l'engagement des membres envers la poursuite des pourparlers sur l'agriculture, ainsi que de faire le point sur le travail technique et les progrès réalisés à ce jour.

Il a également souligné la possibilité d'obtenir rapidement des résultats visant à atténuer l'insécurité alimentaire chez les membres vulnérables de l'OMC. Un programme de travail à l'issue de la Conférence ministérielle est également à l'étude, qui s'inspirerait du projet de déclaration ministérielle de la CM13 ou la décision du Conseil général de juillet 2024.

Les membres peuvent s'attendre à des résultats concrets sur des questions mandatées, comme la détention de stocks publics, le mécanisme de sauvegarde spéciale et le coton.

Le résultat le plus ambitieux pourrait être de faire avancer des disciplines générales dans tous les grands piliers de négociation, afin de revigorer le programme de réforme agricole qui est au point mort.

D'ici la fin de septembre, le président espère obtenir plus de clarté sur les contours d'une possible issue, et le niveau d'ambition que les membres sont prêts à mettre de l'avant lors de la CM14.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.producteursdepoulet.ca, www.leseleveursdedindonduncan.ca, www.chep-poic.ca www.producteursdoeufs.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-92

